

Séance extraordinaire du 11 mai 2026

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil
de la municipalité de Saint-Wenceslas
tenue le 11 mai 2026 à 19h au centre communautaire
Florian-Turcotte, situé au 1025, rue Hébert.**

Sont présents :

Madame la mairesse	Martine Bechtold
Mesdames les conseillères:	Nicole Lafrance Dubord Caroline Ouellette Sophie Gélinas
Messieurs les conseillers :	Jean-Marc Beauchemin Jason Lauzon Serge Hélie

Les membres présents forment le quorum.

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est constaté que l'avis aux fins de la présente séance a été donné à chacun des membres du conseil, de la manière et dans le délai prévu par la loi.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution
2026-104

**Sur la proposition de Caroline Ouellette
Appuyée par Sophie Gélinas**
l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Martine Bechtold, mairesse

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Fête de St-Wen
- 4.0 Période de questions
- 5.0 Clôture de la séance

3.0 FÊTE DE ST-WEN

Résolution
2026-105

**Sur la proposition de Sophie Gélinas
Appuyée par Jason Lauzon**
Il est unanimement résolu par les conseillers que la municipalité de Saint-Wenceslas organise une journée « Fête de St-Wen » le samedi 15 août 2026.

Qu'un budget maximum de 21 000 \$ soit alloué pour l'organisation de cette journée.

Qu'un projet soit présenté ultérieurement aux membres du conseil municipal avant l'adoption en séance publique.

Martine Bechtold, mairesse

4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

SANS OBJET

5.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Résolution
2026-106

L'ordre du jour étant épuisé,
**Sur la proposition Nicole Lafrance Dubord
Appuyée par Jean-Marc Beauchemin**
Il est résolu unanimement de lever la séance à 19h08.

Séance extraordinaire du 11 mai 2026

Martine Bechtold, mairesse

DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée Carole Hélie, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Wenceslas, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour toutes les dépenses encourues et engagées à ce procès-verbal.

Carole Hélie

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS

Je, Martine Bechtold, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martine Bechtold

Carole Hélie,
Directrice générale et
greffière trésorière

Martine Bechtold, Mairesse